

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00302

Numéro SIREN : 529 638 504

Nom ou dénomination : 408 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 25389

Désignation de l'entreprise

408 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise

75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/04/2022		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*			028	15 036 314	030	788 213	14 248 100	13 830 187		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	15 036 314	048	788 213	14 248 100	13 830 187		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
Marchandises *			060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*		068	1 156 805	070	1 156 805	13 711			
		Autres* (3)		072	63 760	074	63 760	2 721 805			
Valeurs mobilières de placement			080		082						
Disponibilités			084	2 346 395	086	2 346 395	822 802				
Charges constatées d'avance*			092	338 451	094	338 451	194 782				
Total II			096	3 905 413	098	3 905 413	3 753 102				
Total général (I + II)			110	18 941 728	112	788 213	18 153 514	17 583 290			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 680	1 680			
	Écarts de réévaluation					124					
	Réserve légale					126					
	Réserves réglementées*					130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131	949 280	949 280				
	Report à nouveau					134	(104 063)	(10 077)			
	Résultat de l'exercice					136	(129 854)	(93 986)			
	Provisions réglementées					140					
	Total I					142	717 041	846 896			
Provisions pour risques et charges					154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	961 399	1 291 157			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	16 475 073	15 445 236				
	Produits constatés d'avance					174					
Total III					176	17 436 473	16 736 393				
Total général (I + II + III)								180	18 153 514	17 583 290	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	14 477 908	
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 197 909	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : 408 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue		et livraisons		215		214	1 262 153	13 711
	biens						218		
	services*		intracommunautaires		217		222		
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				224		
	Production immobilisée*						226		
Subventions d'exploitation reçues							230	0	0
Autres produits							232	1 262 154	13 711
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :			242	243 107	96 650	
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	15 404	244	15 404	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	779 995	8 218
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1	0
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 038 508	104 868
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	223 645	(91 156)
Produits financiers (III)						280			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges financières (V)						294	353 500	2 830	
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(129 854)	(93 986)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	129 854
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		249	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)					986		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981			
	ZRD (44. terdecies)					127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992			
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)								
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)								
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS .						352		354	129 605
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables :*		104 061	dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION						370		372	129 605

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2022

408 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés	249

TOTAL	249
--------------	------------

SOMME DES EXTENSIONS	249
-----------------------------	------------

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise :		408 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 838 405	442	1 197 909	444		446	15 036 314		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	13 838 405	492	1 197 909	494		496	15 036 314		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 218	532	779 995	534		536	788 213
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	8 218	572	779 995	574		576	788 213

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596			585	597	599	

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

408 ENERGY
Société par actions simplifiée
au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 638 504 R.C.S. Montpellier

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-cinq octobre à seize heures vingt,

Les associés de la société 408 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Monsieur Baptiste COSTES étant désignée Président de séance,

Et en l'absence de la société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021-2022
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021-2022,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt **sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.)**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 129 854 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice.....- 129 854 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €
- Le Solde, soit la somme de.....- 129 854 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 233 917 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 28 octobre 2020, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés, savoir :

- **Convention d'Avance en Compte Courant Additionnelle en date du 30/09/2021** (conclu(e) entre la HOLDING EQUINOXE et 408 ENERGY)

Montant : 1 018 223 €

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 0 € (et 0 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Acte de résiliation des conventions d'avance en compte courant du 25/10/2021 venant résilier l'Avance Additionnelle du 30/09/2021** (conclu entre HOLDING EQUINOXE, 408 ENERGY en présence d'URBASOLAR)
- **Convention de compte courant d'associé** (conclu(e) entre 408 ENERGY, et URBASOLAR, le 30 septembre 2021)

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 339 668,46 € (et 9 864,00 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Avenant n°1 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le passage du taux de rémunération sur la quote-part long terme du prêt intragroupe de 1,7% à 2%** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 408 ENERGY, le 1^{er} juillet 2021)
- **Avenant n°2 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le changement des montants maximum par tranche** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 408 ENERGY, le 30 septembre 2021)

Au 30/04/2022, les modalités financières du prêt intragroupe conclu entre Holding Equinoxe et 408 ENERGY sont les suivantes :

Durée : Indéterminée

Taux : 5% sur la quote-part de 17% du Prêt Intragroupe ;
2% sur la quote-part de 83% du Prêt Long terme du Prêt Intragroupe ;

Solde au 30/04/2022:

- Prêt intragroupe 13 093 746,56€ (et 269 663,00 € d'intérêts)
- Prêt Miroir *Equity* 1 044 493,00 € (et 52 225 € d'intérêt)

- **Convention d'Avance en Compte Courant non rémunéré** (consentie par URBASOLAR à 408 ENERGY pour un montant de 239 582 €, correspondant à la TVA de complément de CAPEX lors de l'opération CASSIOPEE)

Ces conventions sont approuvées par l'associé HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 3 étant rappelé que conformément aux dispositions de l'article L225-40 aliéna 4 du Code de Commerce, les sociétés URBASOLAR et HODLING EQUINOXE n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Président de séance

Baptiste COSTES

DocuSigned by:

 E44BA534080A41F...

Associé

URBASOLAR

Représentée par Baptiste COSTES

DocuSigned by:

 E44BA534080A41F...

Associé

HOLDING EQUINOXE

Représentée par Baptiste COSTES

DocuSigned by:

 E44BA534080A41F...

Associé

HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 3

Représentée par Baptiste COSTES

DocuSigned by:

 E44BA534080A41F...



408 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2022**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

408 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 638 504 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2022



DIFFERENCE





AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 408 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2022

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **408 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 23 septembre 2022



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent Pastou

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	15 036 314	788 213	14 248 100	13 830 187
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	15 036 314	788 213	14 248 100	13 830 187
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 156 805		1 156 805	13 711
Autres	63 760		63 760	2 721 805
<i>Total des créances</i>	<i>1 220 566</i>		<i>1 220 566</i>	<i>2 735 517</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 346 395		2 346 395	822 802
Charges constatées d'avance	338 451		338 451	194 782
ACTIF CIRCULANT	3 905 411		3 905 411	3 753 100
TOTAL GENERAL	18 941 728	788 213	18 153 514	17 583 290

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	949 280	949 280
Report à nouveau	(104 063)	(10 077)
Résultat de l'exercice	(129 854)	(93 986)
<i>Total situation nette</i>	<i>717 041</i>	<i>846 896</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	717 041	846 896
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	961 399	1 291 157
Autres dettes	16 475 073	15 445 236
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	17 436 473	16 736 393
TOTAL GENERAL	18 153 514	17 583 290

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		1 262 153	13 711
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 262 154	13 711
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	243 107	96 650
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE	15 404	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		779 995	8 218
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	1	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		1 038 508	104 868
RESULTAT D'EXPLOITATION		223 645	(91 156)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		353 500	2 830
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(129 854)	(93 986)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers	249	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		129 605
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		104 061
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		233 666

L'exercice clôturé au 30/04/2022 comprend la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes

annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 240 183 €.

Les centrales photovoltaïques sont décomposées en deux composants. Le 1er composant concerne les modules amortis sur une durée de 20 ans et le 2ème composant concerne les onduleurs amortis sur une durée de 10 ans.

La centrale a été mise en service le 27 avril 2021 et est inscrite à l'actif du bilan pour une valeur de 15 036 314,70 €. L'amortissement de la centrale démarre à la date du 27 avril 2021, date à laquelle l'actif a commencé à produire les avantages économiques attendus.

Sur l'exercice 30/04/2022, des prestations de développement ont été facturées à la SPV d'un montant de 1 197 909 € et venant augmenter le coût de l'immobilisation. Ce complément d'immobilisation a été traité suivant les mêmes règles que l'immobilisation d'origine (répartition par composants, durée d'amortissement).

Evénements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

La société exploite la centrale CS VAAS, située Lieu-Dit Le Camp ETAMAT - 72500 VAAS.

Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 1 262 153,82 €.

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 ainsi que ceux de l'exercice précédent n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales (les activités de maintenance et de surveillance des sites ayant perduré pendant le confinement) et le niveau de production n'a pas été impacté.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales et le niveau de production n'a pas été impacté.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

La SAS HOLDING EQUINOXE a cédé 150 actions à la SAS URBASOLAR lors de l'opération CASSIOPEE le 30/09/2021.

La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	850	850	51%
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 3	680	680	40%
URBASOLAR	150	150	9%

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de mise en équivalence.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie la société 408 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP, un avenant a été signé le 1^{er} juillet 2021 modifiant le taux d'intérêt de la quote-part du Prêt Long Terme du Prêt Intragroupe.

Les autres dettes s'élèvent à 16 474 751,60 € dont 14 477 908,02 € concernent les comptes courants des sociétés HOLDING EQUINOXE et URBASOLAR et 331 752 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 22/06/2022.

A la date d'arrêté des comptes de la société, l'activité se poursuit dans des conditions normales et cet évènement n'impacte pas la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite du conflit n'a pas eu d'incidence significative pour la société.

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte

géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et de la crise COVID-19, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie bancaire (ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS), à hauteur de 889 500 €, a été émise, pour le compte de la société 408 ENERGY, au profit de la République Française ; l'objet étant l'installation photovoltaïque sur bâtiments. Cette garantie conclue le 19/11/2018 est limitée à 36 mois et a pris fin le 03/01/2022.

Dans le cadre d'un accord d'agrégation, la société Axpo Holding s'est portée garante au bénéfice de la société 408 ENERGY en date du 25/05/2020 pour un montant de 220 982 €. Cette garantie arrivera à échéance le 30/01/2026.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2022
Immobilisations incorporelles			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	13 838 405	1 197 909		15 036 314
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	13 838 405	1 197 909		15 036 314
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	13 838 405	1 197 909		15 036 314

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	8 218	779 995		788 213
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	8 218	779 995		788 213
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	8 218	779 995		788 213

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	937 238	13 711
Autres créances		
<i>Total créances</i>	937 238	13 711
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
<i>Total autres</i>		
TOTAL	937 238	13 711

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 503	82 657
Dettes fiscales et sociales	15 404	
<i>Total dettes d'exploitation</i>	63 907	82 657
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	331 752	232 690
<i>Total dettes diverses</i>	331 752	232 690
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	395 659	315 347

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisation</i>				
Frais d'émission des emprunts :	194 782			194 782
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>	194 782			194 782
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL	194 782			194 782

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2021
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	1 220 566	1 220 566		2 735 517
Charges constatées d'avance	338 451	143 669	194 782	194 782
TOTAL DES CREANCES	1 559 017	1 364 235	194 782	2 930 299

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2021
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	961 399	961 399			1 291 157
Autres dettes	16 475 073	1 997 165		14 477 908	15 445 236
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	17 436 473	2 958 565		14 477 908	16 736 393

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 000
Autres honoraires	
TOTAL	3 000

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassocies.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

